

LE SUCRE
DANS L'ALIMENTATION
DES
ANIMAUX

LE SUCRAPAILLE



Marque de Fabrique déposée

Sucrerie NOTRE-DAME

OREYE

(par Waremmé)

SOCIÉTÉ ANONYME

Administrateur-Délégué

M. A. ROBERTI



JDavida

Société Anonyme

DE LA

Sucrerie Notre-Dame à Oreye

(par Waremme)

LE SUCRAPAILLE

Fourrage Mélassé Idéal pour l'Alimentation
économique des Chevaux et du Bétail

Sa Fabrication
Ses Avantages
Son Mode d'emploi.

LE SUCRE DANS L'ALIMENTATION DES ANIMAUX.

« Il est inutile, écrit **M. E. DELTOUR** dans sa brochure : **„Le Sucre comme aliment de premier ordre,”** de rappeler les nombreuses expériences, toujours couronnées de succès, qui ont fait ressortir la haute valeur alimentaire du sucre brut et de la mélasse, soit comme source de travail pour la bête de trait, soit pour l'animal à l'engraissement, soit comme agent producteur du lait »

La conséquence économique qui résulte de ces expériences est la suivante :

On admettait jusqu'alors que toute ration pour les animaux devait contenir 1 de matière azotée pour 6 de matière hydrocarbonée; or, les essais de **Grandeau et de Kellner** ont montré qu'on pouvait avantageusement composer la ration de 1 de matière azotée pour 12, et même plus, de matière hydrocarbonée. Grandeau est allé jusqu'à la proportion 1 pour 22. Comme **le coût de l'unité nutritive azotée est 5 fois plus élevé que celui de l'unité hydrocarbonée**, on voit la portée économique considérable de ces essais, et l'intérêt pratique que les éleveurs ont à bien se pénétrer de ces notions.

Cet élargissement de la relation nutritive de 1/6 à 1/12, qui a pour conséquence la diminution du coût de la ration, tient à la grande assimilabilité du sucre. En raison de sa solubilité, **son utilisation est toujours intégrale et complète** et son adjonction à la ration augmente l'utilisation et la digestibilité des autres éléments.

L'animal trouve dans le sucre un aliment pour lequel il n'a à effectuer aucune dépense d'énergie nécessaire à la division de l'aliment; or, les auteurs ont montré que pour mastiquer 1 kg. d'avoine renfermant 600 grammes de matières nutritives, l'animal dépense une quantité d'énergie représentant une perte de 20 %.

« En dehors de sa valeur calorifique et énergétique absolue, écrit **Grandeau**, le sucre, et c'est là sa supériorité sur tous les autres principes hydrocarbonés, ne nécessite pour son assimilation et son utilisation par l'organisme pour ainsi dire aucune dépense d'énergie, de telle sorte qu'à poids égal, il possède une valeur alimentaire supérieure à celle des autres principes alimentaires, amidon, cellulose, graisse, albumine. »

EN RÉSUMÉ :

Le sucre est **entièrement digestible** et profite intégralement à l'animal.

Le sucre est un **aliment d'énergie** et doit être donné à tout animal auquel on demande un travail énergétique.

Le sucre est aussi un merveilleux **producteur de graisse** pour tous les animaux qui ne travaillent pas.

LA MÉLASSE DOIT ÊTRE PRÉFÉRÉE AU SUCRE EN NATURE POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX.

Le sucre de la mélasse possède la même valeur alimentaire que le sucre pur. Mais à côté du sucre, 45 % environ, la mélasse renferme des matières azotées, non azotées, et minérales, 30 % environ, que contenait le jus de betteraves et qui se trouvent comme le sucre sous une forme soluble.

Les expériences ont montré sans conteste qu'en raison même de sa composition, la mélasse, à poids égal de sucre était bien supérieure au sucre pur pour l'alimentation des animaux.

Toutefois, l'emploi de la mélasse en nature présente de grands inconvénients, et ne peut donner des dosages réguliers par suite des difficultés de manutention pour ainsi dire insurmontables.

« On devra donc, conclut **M. Deltour**, avoir recours à un fourrage mélassé, facile à manipuler, d'un dosage aisé, dont le coût de l'unité nutritive ne dépasse pas celui des autres fourrages. » Toutes ces conditions sont parfaitement remplies par le Sucrapaille.

QU'EST CE QUE LE SUCRAPAILLE ?

Le SUCRAPAILLE est un fourrage mélassé **sec** composé de paille ou de paillettes et de mélasse.

Ce produit de fabrication spéciale et brevetée en Belgique nos 218,106 et 235,921, ne saurait être comparé aux mélanges informes de paille et de mélasse que l'on peut trouver dans le commerce. Sa fabrication toute nouvelle comporte une série d'opérations conduisant à l'obtention d'un produit parfait.

La paille est d'abord hachée et criblée pour obtenir un premier nettoyage. Le coupage ainsi obtenu est ensuite divisé ; il en résulte un calibrage régulier et une homogénéité parfaite. Au cours de ce travail, la paille se trouve de plus dépoussiérée ; on a donc ainsi un absorbant énergétique, complètement propre, sain et naturel, prêt à recevoir la mélasse.

D'autre part, la mélasse est stérilisée d'une façon régulière et continue. Elle se trouve ainsi privée de tous les éléments capables de l'altérer, ou de la faire fermenter et c'est dans cet état qu'elle est incorporée à chaud à la paille.

Comme on le voit, il ne s'agit pas d'un simple arrosage de mélasse, mais d'une fabrication industrielle, contrôlée journellement par le Laboratoire de la Sucrerie sous la surveillance des Employés de l'Etat, et seule capable de donner à l'acheteur toutes les garanties désirables.

pour la régularité de la fabrication,
pour la constance de la composition.

LES AVANTAGES ET LA SUPÉRIORITÉ DU SUCRAPAILLE.

Il est important de s'arrêter sur la composition du SUCRAPAILLE.

Ne contenant que paille et mélasse, deux produits qui sont acceptés isolément par les chevaux et le bétail, il donne à l'acheteur les plus grandes **garanties de pureté** et de qualité.

Le Dr **O. Kellner**, le savant Agronome allemand, écrit dans les : **„Principes fondamentaux de l'Alimentation du bétail.”**

Traduit sur la troisième édition allemande par **A. Grégoire**, Ingénieur Agricole à Gembloux.

« La fabrication des fourrages mélassés a malheureusement employé comme excipient les déchets les plus divers, **les indigestibles** comme les digestibles, les substances **moisies, altérées ou invendables** pour tout autre motif,ballast **indigestible** qu'aucun animal ne toucherait à l'état naturel, mais qu'il accepte lorsqu'ils sont **édulcorés par la mélasse**. Les produits en question contiennent des substances devant lesquelles l'acheteur **reculerait** si elles lui étaient présentées en nature.

Il faut **éviter** de tels mélanges, et n'acheter que des produits qui ne contiennent comme excipient de la mélasse qu'un **seul aliment bien connu** comme étant de bonne qualité. Lorsqu'il en existe **deux**, il est difficile de déterminer dans quelles proportions ils interviennent dans le mélange ; généralement, c'est celui qui a le **moins de valeur** qui prédomine.

Ce n'est que dans le cas d'un excipient unique et une indication précise quant aux proportions du mélange, que **les droits de l'acheteur** peuvent être assurés par une analyse de contrôle, et qu'il est possible de déterminer la valeur **nutritive réelle du produit**.

Le SUCRAPAILLE, qui ne contient que paille ou paillettes et mélasse, offre donc bien les garanties voulues à l'acheteur, et ne saurait rentrer dans la catégorie des produits condamnés par le Dr Kellner.

Il est important de noter également que la paille employée à la fabrication du Sucrapaille est non seulement hachée, mais **divisée**. A cet égard, nous citons encore l'opinion du Dr Kellner qui, rapportant des essais comparatifs d'alimentation avec de la paille simplement hachée d'une part, et divisée d'autre part, dit :

« Dans ce dernier cas, le travail de la mastication se trouvait **supprimé** et l'action nutritive fut **beaucoup supérieure** à celle obtenue avec la paille hachée; le **déchet** de la production fut de **moitié moins**.

dre. Des essais comparatifs avec des balles de froment montrèrent que la limite de l'amélioration était déjà atteinte quand les particules de paille moulue avaient les dimensions des balles. »

C'est précisément le résultat obtenu dans la fabrication du SUCRAPAILLE. Les matières premières parfaitement divisées donnent un produit bien homogène au calibre des grains, réduisant au minimum le travail de la mastication.

Enfin, un dernier fait très important est le suivant :

Le Sucrapaille est un **produit mélassé SEC**. C'est là le point capital dans la fabrication des produits mélassés.

« Il est nécessaire, dit le **Dr Kellner**, de fixer une limite à la teneur en eau des fourrages mélassés parce que les produits **trop humides se conservent mal**. Les mélanges ordinaires ne doivent pas contenir plus de 20 % d'eau, la tourbe mélasse plus de 25 %; sinon, ils entrent en **fermentation active** et le sucre est rapidement **détruit en grande partie**. »

Or, le Sucrapaille est un produit séché au cours de sa fabrication ; il contient **seulement 12 % d'eau environ** et cet avantage est **entièrement au profit de l'acheteur**.

Il est facile en effet de se rendre compte **que le Sucrapaille livre ainsi 10 % de matières sèches de plus que les mélanges mélassés ordinaires à 20—25 % d'eau ; sur le prix de 12,50 par exemple, cela représente un écart de 1,25 % kg. dont bénéficie entièrement l'acheteur**.

Il faut aussi faire entrer en ligne de compte la **bonne conservation** du Sucrapaille due à sa faible teneur en eau. Ce résultat ne saurait être obtenu avec les mélanges ordinaires qui à la chaleur ou à l'humidité entrent rapidement en fermentation et constituent des produits **inutilisables pour les animaux**.

En résumé, tous les avantages qui viennent d'être énumérés font du **SUCRAPAILLE** le meilleur de tous les produits mélassés.

Il est **NATUREL**, car il ne contient que des produits alimentaires parfaitement connus.

Il est **DIVISÉ**, ce qui réduit au minimum le travail de mastication et assure un mélange homogène avec les autres aliments.

Il est **SEC**, et de ce fait :

il ne colle pas.

il ne suinte ni ne coule jamais.

il se dose facilement.

il se conserve sans altération.

il livre 10 % de plus de matières sèches que les mélanges mélassés ordinaires.

LA COMPOSITION DU SUCRAPAILLE.

Le Sucrapaille contient 50 % de mélasse, ce qui correspond à 23—25 % de sucre.

Nous avons fait l'analyse du Sucrapaille, et voici les résultats obtenus :

Eau :	12,10
Matières Azotées :	8,95
(Albuminoïdes et amides).	
Sucre :	23,80
Cendres :	7,85
Cellulose :	11,40
Extractifs non azotés :	35,90
	100,00

En tenant compte des coefficients de digestibilité qui ressortent des tables de **Wolff et Grandeau**, on trouve que 100 kg. de **Sucrapaille** contiennent environ 55 kg. de matières digestibles.

100 kg. d'avoine contiennent au maximum 60 kg. de principes digestibles. Au cours actuel de 24 francs, cela représente 40 centimes par unité, alors que le Sucrapaille livre l'unité de matière digestible à 23 centimes. C'est cette grosse différence qui permet d'introduire économiquement le Sucrapaille dans l'alimentation des chevaux et qui justifie sa place dans toute ration de bête de trait.

On peut dire que 100 kg. de Sucrapaille remplacent :

95 kg. d'avoine.

105 kg. de son.

155 kg. de foin.

200 kg. de paille.

En pratique, le Sucrapaille est ;

aussi nutritif que l'avoine.

plus nutritif que le son.

deux fois plus nutritif que le foin.

COMMENT EMPLOYER LE SUCRAPAILLE.

Le Sucrapaille est par excellence un **aliment d'entretien et d'énergie** pour les bêtes qui doivent fournir un travail ;

Un **aliment d'engraissement** pour les bêtes qui ne travaillent pas.

Il trouve son emploi dans l'alimentation des :

CHEVAUX. BŒUFS. PORCS. MOUTONS.

CHEVAUX.

L'alimentation au Sucrapaille produit une importante diminution dans le prix de la ration, et cependant les chevaux se présentent toujours en parfait état.

On constate que les coliques deviennent rares et que les chevaux qui y sont sujet se trouvent beaucoup mieux de ce régime.

Sous l'influence du Sucrapaille, l'aspect de la robe est modifié avantageusement; le poil est luisant, brillant, soyeux; ce changement coïncide avec un état général excellent; la vigueur, l'embonpoint, l'aptitude au travail augmentent.

Pour les chevaux indisponibles ou en chômage, le Sucrapaille peut constituer la ration d'entretien. On évite de cette façon les cas de congestion qui s'observent fréquemment après un repos prolongé et on réalise en même temps, une économie considérable sur le prix de la ration.

Tous les chevaux s'en montrent avides et le Sucrapaille, par sa composition et sa fabrication offre toutes les qualités d'appétence si importantes dans le choix des aliments.

Nous avons pu faire des essais sur nos chevaux effectuant les livraisons de Sucrapaille à domicile dans les environs de la Sucrerie. Ce service est effectué par 6 chevaux d'un poids moyen de 700 kgr.

Ces chevaux font un service très pénible, comme on peut s'en rendre compte par l'énumération des tournées ci-dessous:

Oreye, Ville en Hesbaye, Ciplet.

Oreye, Warnant Dreye, Fallais.

Oreye, Huy, Moha.

Oreye, Amay, Ombret.

Oreye, Ampsin.

Oreye, Hollogne-aux-Pierres, Ougrée.

Oreye, Seraing, Val-St-Lambert, Boncelles.

Oreye, Liège, Chénée.

Oreye, Liège, Bressoux.

Oreye, Herstal, Préalle.

Oreye, Hermée, Milmort.

Oreye, Juprelle, Glons, Roclenge s/ Geer.

Oreye, Tongres, Paifves.

Oreye, Looz, Houppertingen, Wellen, Alken.

Oreye, Saint-Trond.

Oreye, Goyer, Gingelom.

Oreye, Hannut, Lincet.

Ces tournées représentent une moyenne de 250 à 300 kilomètres par semaine et par cheval.

Nous basant sur les normes de rationnement de **Kellner**, nous avons adopté une ration entière de 25 kg. de matières sèches pour 1000 kg. de poids vif, répondant au travail énergique d'un cheval de trait; cela correspond à 17.5 kg. pour un cheval de 700 kg. Nous avons supprimé complètement le foin et le son. La ration journalière, distribuée en 3 repas était de :

8 kg. avoine.

8 kg. sucrapaille.

1.5 kg. paille pour la nuit.

Malgré le dur service fourni par nos chevaux, ils se sont maintenus en excellent état et leur poids s'est non seulement maintenu, mais amélioré.

Les pesées régulières qui ont été faites sous le contrôle de **M. A. Mercier**, Vétérinaire diplômé, ont donné :

	Janvier	Juin
N° 1.	640	680
N° 2.	725	755
N° 3.	685	725
N° 4.	705	745
N° 5.	685	705
N° 6.	695	745

Alors qu'il serait très difficile de trouver un animal qui puisse supporter la dose massive de mélasse liquide correspondant à notre ration, soit 4 kg. nous avons pu le faire avec le Sucrapaille sans amener aucun trouble digestif. Seul, le Sucrapaille peut être donné à une dose aussi élevée : cela tient à ce qu'il est très facilement digéré et assimilé par les animaux, car sa fabrication réalise d'une façon parfaite le mélange de la mélasse avec la paille.

Le fonctionnement des reins qui doit éliminer une grande partie des sels de la mélasse se fait lentement et normalement au fur et à mesure de l'ingestion grâce à la forme volumineuse du Sucrapaille et à l'intime mélange de la paille et de la mélasse.

En pratique, nous concluons que le Sucrapaille permet de supprimer complètement les foin, fourrages, et sons et de diminuer l'avoine de 1/3 et même de moitié.

Un cheval de 600 kg. accomplissant un travail moyen et recevant

8 kg. avoine.

6 kg. foin.

1.5 kg. son.

pourra être maintenu en excellent état avec :

5 kg. avoine.

8 kg. sucrapaille.

Pour un travail modéré, la dose d'avoine pourra être réduite à 4 kg. Si on conserve le foin dans l'alimentation, on pourra encore

diminuer l'avoine.

Une ration légère pour trotteur sera de :

3 kg. avoine

6 kg. sucrapaille.

On complètera par une botte de paille pour la nuit.

Chacun peut donc établir sa ration suivant le poids de ses chevaux et le travail qui leur est demandé. Aux cours actuels, élevés de l'avoine, l'introduction du Sucrapaille dans la ration amènera une **économie de 50 centimes** environ **par tête et par jour**, et ne descendant pas au dessous de **150 francs par an**.

Nous recommandons le mélange du Sucrapaille à l'avoine et la distribution en trois repas égaux.

Faire boire l'animal avant les repas.

Ne jamais employer le Sucrapaille en barbotage.

On ne doit pas négliger la valeur **engrais** du Sucrapaille dont les principes fertilisants retournent au fumier par les déjections solides et les urines.

L'alimentation au Sucrapaille restitue au sol les sels enlevés par la betterave et accumulés dans la mélasse.

L'alimentation ordinaire au foin et à l'avoine apporte environ 2 de potasse pour 100 d'aliments. Au contraire, 100 de Sucrapaille apportent en moyenne 3.50 de potasse, soit une plus-value de 1.50 de potasse pour 100 de Sucrapaille.

Si nous comptons une consommation moyenne annuelle de 2000 à 2,500 kg. de Sucrapaille par cheval et par an, cela représente une introduction de potasse dans les fumiers d'environ 80 kg. soit 160 kg. de chlorure de potasse, soit 30 francs par cheval et par an. En d'autres termes, et sans compter la valeur fertilisante en azote et en acide phosphorique, 20,000 kg. de Sucrapaille, représentant la consommation annuelle d'une ferme de 5 à 6 chevaux, plus le bétail, laissent dans le fumier, rien qu'en potasse, une valeur argent de plus de **TROIS CENTS francs**.

B Œ U F S.

Tout ce que nous avons dit du cheval de trait peut s'appliquer au bœuf de travail.

Le Sucrapaille peut remplacer le foin tout en donnant une quantité moitié moindre. Il remplace le son ; il permet de diminuer les grains et les tourteaux.

La dose journalière pour un bœuf peut aller jusqu'à 6—7 kil.

Pour les bœufs à l'engraissement, l'influence du Sucrapaille

est remarquable. Le Sucrapaille engraisse beaucoup mieux que le son, et aussi bien que les grains et les tourteaux : il en résulte donc une économie considérable.

La matière sucrée de la ration qui n'est pas employée par l'animal à produire du travail est utilisée pour l'augmentation du poids vif. On diminue donc la période d'engraissement ; le bétail se renouvelle plus vite et les bénéfices de l'exploitation sont portés au maximum.

L'emploi du Sucrapaille supprime complètement les troubles digestifs, gonflement et diarrhées.

VACHES.

Comme pour les bœufs, le Sucrapaille est un aliment de premier ordre pour les vaches au travail, à l'engrais, ou destinées à la boucherie.

Pour les vaches laitières, on obtient un lait plus riche en crème et de qualité supérieure. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la production du lait emprunte tous les jours à l'animal une quantité importante de matières albuminoïdes que l'on doit maintenir dans la ration. Il faut donc donner le Sucrapaille à l'état sec, en mélange avec un aliment concentré, pour obtenir les meilleurs résultats.

En pratique, une excellente ration pour vache laitière d'un poids vif de 500 kg. sera :

Sucrapaille :	7 kg.
Tourteau :	2 kg.
Betteraves, carottes, ou pommes de terre cuites :	10 à 15 kg.
Balles de blé :	2 kg.

Pour les veaux, le Sucrapaille supplée à l'insuffisance alimentaire du petit lait appauvri par l'écémage. Les jeunes veaux seront exempts de diarrhées, et leur croissance sera rapide et précoce.

PORCS.

Nous recommandons de donner le Sucrapaille sec, non mélangé aux liquides, mais à la partie solide de la ration.

L'influence du sucre dans l'alimentation du porc est remarquable ; le lard est abondant et ferme ; la viande est extrêmement fine.

On peut obtenir une croissance plus rapide d'au moins trois semaines.

M O U T O N S.

Un rationnement au Sucrapaille pour un lot de 10 moutons du poids de 50 kg peut être :

Sucrapaille :	5 kg.
Tourteau :	3 kg.
Betteraves, carottes, pommes de terre cuites :	10 à 15 kgr.
Balles de blé :	2 kg.

Le développement est rapide, et le troupeau peut être vendu plus tôt et dans de meilleures conditions.

De plus, le Sucrapaille a une action très favorable sur le système pileux. Cet avantage est très important dans le cas du mouton, dont la laine devient abondante, soyeuse, fine et très résistante.

MODE DE LIVRAISON.

Le Sucrapaille est vendu en sacs de 50 kg. brut pour net, toile perdue, portant notre marque de fabrique.

Les sacs en bon état sont repris à 0,20 fr., franco Oreye.

Les paiements se font à 30 jours, fin de quinzaine ou de mois.

La Sucrerie d'Oreye, qui travaille un Million de Kilogrammes de betteraves par jour, en sucre cristallisé blanc pour la consommation, utilise directement les mélasses qu'elle produit. Elle doit à l'honorabilité de sa marque de livrer un produit de qualité constante et régulière qui contienne toujours la même quantité de mélasse.

Telle est la cause du succès que le Sucrapaille a rencontré chez tous les propriétaires d'animaux dès le début de sa fabrication. C'est pourquoi, dès la première année, la vente s'est élevée à plus de 60,000 Sacs.

TRAVAIL A FORFAIT.

La situation de la Sucrerie d'Oreye, en plein centre agricole, nous a amenés à entreprendre le travail à forfait.

Nous recevons, par véhicules ou par wagons, les pailles, paillettes, luzernes, foin, et tous produits qui nous sont envoyés par nos clients. Ces produits sont travaillés de la même manière que nos propres matières premières et mélassés à 50 %.

Les cultivateurs peuvent ainsi améliorer les matières dont ils disposent en un fourrage riche et économique, réduire leur consommation d'avoine, au minimum et profiter des cours élevés de cette denrée pour la plus grande partie de leur production.

R É F É R E N C E S

Henri Janssens, vétérinaire agréé à Wetteren.

Wetteren, le 8 Avril 1913.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je vous délivre volontiers l'attestation suivante : Le SUCRAPAILLE est un excellent produit mélassé. Je le préfère aux autres fourrages similaires parce qu'outre une partie de l'avoine, il peut remplacer complètement le son et le foin.

Mon cheval, nourri exclusivement avec de l'avoine, du SUCRAPAILLE, et le soir, une botte de paille de froment, a conservé toute sa vigueur et a gagné en embonpoint. L'appétit reste excellent ; il ne se ressent nullement de la période de la mue.

Je constate les mêmes bons résultats chez ceux de mes clients qui utilisent le SUCRAPAILLE.

(Signé) H. Janssens, Médecin-Vétérinaire, à Wetteren.

J. Nizet, médecin-vétérinaire, Agréé du Gouvernement, Momalle-Liége

Momalle, le 11 Avril 1913.

Monsieur A. ROBERTI, Administrateur-Délégué de la Sucrerie Notre-Dame, Oreye.

En réponse à votre honorée du 5 écoulé, j'ai le plaisir de vous faire savoir que je suis très satisfait de l'usage du SUCRAPAILLE dans l'alimentation de mon cheval.

Par sa grande teneur en sucre, il forme un aliment respiratoire de premier ordre et sa faible teneur en eau lui assure une conservation parfaite et facile.

Le SUCRAPAILLE est en somme un aliment mélassé de premier ordre.

Recevez, Monsieur Roberti, mes remerciements pour votre bonne et continue amabilité, mes bien cordiales salutations.

(Signé) J. NIZET.

A. Mercier, Médecin-Vétérinaire agréé du Gouvernement à Oreye.

Oreye, le 11 Avril 1913.

MONSIEUR ROBERTI,

Depuis bientôt deux ans que je fais un usage régulier du SUCRAPAILLE, je n'ai eu qu'à me louer des résultats obtenus par l'emploi de cet excellent fourrage mélassé. Mon cheval, bien que nourri exclusivement à l'aide d'un mélange de SUCRAPAILLE et d'avoine, se trouve dans un parfait état de santé et d'embonpoint, et remplit son service à mon entière satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur Roberti, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signé) A. MERCIER.

A. Fossoul, Médecin-Vétérinaire Agréé du Gouvernement Limont.

Limont, le 15 Avril 1913.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis satisfait de votre SUCRAPAILLE que je fais entrer dans la ration de mon cheval, et je me propose d'en continuer l'emploi.

Agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signé) FOSSOUL.

Société Anonyme des Charbonnages d'Ans et de Rocour à Ans-Liège.

Ans, le 11 Mai 1911.

Je soussigné, Sylvain Gouverneur, Administrateur-Gérant de la Société Anonyme des Charbonnages d'Ans et de Rocour, certifie que la paille mélassée que me fournit la Sucrerie Notre-Dame à Oreya nous donne entière satisfaction.

J'ai introduit à raison de 1/3 de la ration d'avoine et nos chevaux se maintiennent en excellent état.

L'Administrateur-Gérant,

(s) S. Gouverneur.

Société Anonyme des Charbonnages du Bonnier, à Grâce-Berleur, lez Liège.

Grâce-Berleur, le 24 Juin 1911.

Monsieur A. Roberti,

Administrateur-délégué de la Sucrerie Notre-Dame à Oreya.

Suite à votre estimée du 16 courant, nous avons l'avantage de vous informer que nous sommes très satisfaits du Sucrapaille pour chevaux.

Veuillez agréer, Monsieur, nos bien distinguées salutations.

Société Anonyme des Charbonnages du Bonnier, à Grâce-Berleur.

L'Agent-comptable,

(s)

Le Directeur-Gérant,

(s)

10 Juin 1911.

Je me suis très bien trouvé de l'emploi du Sucrapaille, donné aux chevaux, mélangé à l'avoine. Les chevaux s'en accommodent très vite en sont friands et il y en est même qui, y ayant été habitués, dédaignent l'avoine quand on la leur donne pure.

Cet aliment est surtout recommandable pour les chevaux qui broient incomplètement leur avoine et pour ceux dont l'appétit laisse à désirer.

Si l'on considère d'autre part que l'effet utile du sucre dans l'économie comme puissant générateur de force n'est plus à démontrer, on est logiquement amené à conclure que l'introduction du Sucrapaille dans l'alimentation du cheval de service, est recommandable au double point de vue de l'économie et du rendement en travail.

(s) Marneffe, vétérinaire en chef retraité.

Nouvelle Boulangerie de Bressoux.

Bressoux, le 27 Juin 1911.

J'atteste que le Sucrapaille, fourrage mélassé pour chevaux, fourni par la Sucrerie Notre-Dame à Oreya (Société Anonyme), est un produit de toute 1^{re} qualité, me donnant entière satisfaction sous tous les rapports.

Cachet de la firme.

Meunerie, = H. Peeters-Ooms, Diest.

Le 4 Avril 1911.

Monsieur le Directeur de la Sucrerie Notre-Dame à Oreye (Waremmes).

J'ai le plaisir de vous annoncer que je suis très satisfait de la paille mélassée que vous m'avez fournie et vous prie de m'en faire parvenir 500 kilogr. Veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations empressées.

Pr H. P. (s) I. Peeters.

Fooz, le 17 Juin 1911.

Monsieur Roberti,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que je suis très satisfait de votre Sucrapaille et je ne saurais trop le conseiller à tous les fermiers.

Les chevaux l'aiment beaucoup, le Sucrapaille excite leur appétit et leur donne un beau poil, j'en donne également aux poulains de pâture et je m'en trouve très bien.

Pour les vaches laitières, c'est aussi très bon et je crois que comme rendement en lait (qualité et quantité) aucune nourriture ne dépasse celle-ci, les veaux en sont très friands, ils abandonneraient le lait pour manger du Sucrapaille, aussi ils se développent comme je n'ai jamais vu.

(s) E. Coheur.

Villers-l'Évêque, le 26 Juin 1911.

Monsieur Roberti,

En réponse à votre honorée lettre de ce jour, j'ai le grand avantage de vous faire savoir que votre excellent fourrage mélassé « Le Sucrapaille » m'a donné pleine et entière satisfaction, je l'ai trouvé de beaucoup supérieur aux autres fourrages mélassés.

Il peut remplacer avec beaucoup d'avantage une bonne partie de la ration d'avoine.

Entretiens, je vous prie d'agréer, Monsieur Roberti, mes plus cordiales salutations.

(s) M. Roppe.

Otrange, le 9 Mai 1911.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre honorée de ce jour c'est avec plaisir que je viens vous dire que le Sucrapaille est un aliment excellent, sain et nutritif, les chevaux et bestiaux en raffolent.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma plus parfaite considération.

(s) J. Senny.

Otrange, le 1 Juin 1911.

Monsieur Roberti,

Je vous félicite de l'excellent produit le Sucrapaille que vous fabriquez. Ayant remplacé un tiers de ration d'avoine par votre Sucrapaille, j'ai constaté chez mes chevaux plus d'énergie et plus d'embonpoint que nourris comme auparavant.

Recevez, Monsieur Roberti, mes sincères salutations.

(s) A. Lemestré-Prosmans.

F. Marchant, Warnant-Dreye.

Le 6 Juin 1911.

Monsieur le Directeur de la Sucrerie d'Oreye.

Suite à votre lettre du 21 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis satisfait du Sucrapaille. Chez moi, il remplace avantageusement poids pour poids un quart de l'avoine aux chevaux. J'ai donné au bétail en pâture, environ 1 kilogr., mélangé à la farine. Bien que jusqu'à présent l'herbe ait été assez abondante, les bêtes le prennent bien.

Agréez entretiens, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

(s) F. Marchant.

Donceel, le 25 Mars 1911.

Monsieur Joseph Collin, Sucrerie Notre-Dame à Oreye.

Veuillez, je vous prie, me faire amener 1000 ou 1500 kilogr. de Sucrapaille, comme vous m'avez fourni, c. à d. composé de balles de froment que je préfère à la paille hachée. Cet aliment est très bien appelé par les chevaux et je saurai encore mieux m'en rendre compte après un usage un peu plus long.

Bonnes salutations.

(s) Magnée.

Brasserie de Fontainebleau, A. Mossoux et Cie, Liège.

Liège, le 2 Mai 1912.

Monsieur le Directeur de la Sucrerie Notre-Dame à Oreye.

Votre « Sucrapaille » nous donne toujours entière satisfaction. Je ne puis que le recommander bien sincèrement à tous les propriétaires de chevaux soucieux de leurs intérêts et de la santé de leurs animaux. Ce produit se conserve très bien et nous procure une sérieuse économie.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations empressées.

(s) Pour A. Mossoux et Cie,
Albert Mossoux,

Brasserie de la Meuse, M. Closset et Fils, à Liège.

Liège, le 3 Mai 1912.

Sucrerie Notre-Dame à Oreye.

C'est avec plaisir que nous vous informons que nous sommes pleinement satisfaits de votre « Sucrapaille » que nous employons depuis plusieurs mois, journellement, dans la ration de nos douze chevaux de trait.

Recevez, Messieurs, nos civilités distinguées.

(s) M. Closset et Fils.

Bières en Bouteilles, F. Moermans, Bruxelles-Ouest.

Bruxelles, le 3 Mai 1912.

Monsieur l'Administrateur, Sucrerie Notre-Dame à Oreye.

Je me fais un devoir de recommander le SUCRAPAILLE de la Sucrerie Notre-Dame que j'emploie depuis longue date et qui me donne pleine et entière satisfaction tant au point de vue de sa conservation qu'à l'économie qu'il procure par sa consommation; mes chevaux le mangent avec appétit et les tient en parfait état.

Agréez, Monsieur l'Administrateur, mes civilités distinguées.

(s) F. Moermans.

Brasserie et Malterie à vapeur « St-Roch » Remi La Haye, Huldenberg.

Huldenberg, le 4 Mai 1912.

Monsieur le Directeur, Sucrierie Notre-Dame, à Oreye.

Votre « Sucrapaille » me donne entière satisfaction au point de sa bonne conservation et de son économie, de plus il maintient mes chevaux en parfait état. Recevez, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

(s) R. La Haye.

Brasserie des Docteurs, Th. Piéraerts & Cie, Tirlemont.

Tirlemont, le 4 Mai 1912.

Monsieur le Directeur,

Voilà un an que j'emploie votre « Sucrapaille, » et je dois vous dire que j'en suis très content.

Veuillez agréer, Mr le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

(s) Th. Piéraerts.

Entreprise Générale de Transports, la Continentale Menkes, Bruxelles.

Bruxelles, le 8^e Juillet 1912.

Sucrierie Notre-Dame, Oreye.

Messieurs, — Nous avons bien reçu votre lettre du 6 courant et vous informons que jusqu'à présent, votre produit « Sucrapaille » nous a donné entière satisfaction.

« La Continentale » Bruxelles.

Laiterie Hygiénique Nationale, Uccle.

Uccle, le 9 Juillet 1912.

Société Anonyme Sucrierie Notre-Dame, à Oreye.

Messieurs, — Volontiers nous vous faisons part que nous faisons depuis un an un emploi régulier de votre fourrage mélassé « Le Sucrapaille. »

Les chevaux mangent avec goût ce fourrage qui leur fait beaucoup de bien. Nous constatons que leurs poils sont luisants et que les chevaux sont bien en forme, malgré un surmenage quelquefois.

Recevez, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

(S)

Entreprise de Camionnages, P. J. Mathieu, Aîné, Bruxelles.

Bruxelles, le 25 Juillet 1912.

Sucrierie Notre-Dame, à Oreye.

Messieurs, — J'ai le plaisir de vous faire savoir que je suis très heureux d'avoir employé, pour mes chevaux votre fourrage mélassé « Le Sucrapaille, » car depuis que je leur donne du Sucrapaille, ils mangent beaucoup mieux; ils sont sains et devenus d'un poil soyeux.

Veuillez m'en envoyer le plutôt possible 1000 kg.

Agréer, Messieurs, mes civilités distinguées.

(s) P. J. Mathieu.

J. DORMAL-BODSON, Eleveur, Villers-l'Évêque.

Villers-l'Évêque, le 1 Juin 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme Oreye.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je suis toujours très satisfait de votre SUCRAPAILLE. Voilà trois ans que je l'emploie pour mes chevaux et je constate de plus en plus que c'est une nourriture excellente, tant au point de vue hygiénique, qu'économique. Pour les étalons et juments adultes, j'en donne ordinairement trois kilogr. par jour et par tête; pour les poulains 1 1/2 kilog.

A mon avis, les fermiers peuvent se dire heureux d'avoir un tel produit sous la main.

Avec toutes mes félicitations, je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer mes salutations distinguées.

(Signé) J. DORMAL-BODSON.

R. LAMBRECHTS, Fermier-Propriétaire, Lens-St-Remy.

Lens-St-Remy, le 1 Juin 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame (Société Anonyme) Oreye.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Voilà deux ans que je donne du SUCRAPAILLE aux chevaux à raison de deux à trois kilog. par jour, en mélange avec l'avoine.

Je supprime par là-même une bonne partie de celle-ci et mes chevaux ne s'en portent que mieux.

Je suis très satisfait de votre fourrage mélassé depuis que je l'emploie, il est excessivement rare que j'ai un cas de coliques, de coup de sang ou toute autre maladie.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations respectueuses.

RAYMOND LAMBRECHTS.

JOSEPH SENNY Fermier-Propriétaire, Otrange

Otrange, le 28 Mai 1913,

A la Sucrerie NOTRE-DAME, Oreye.

MESSIEURS,

Dès le début de la fabrication du SUCRAPAILLE nous employons ce produit pour nos chevaux et notre bétail. Nous en avons entière satisfaction et le recommandons au point de vue hygiénique, il est aussi très économique.

(Signé) J. SENNY, Fermier, Otrange (Oreye).

LAMBERT GENOT, Fermier-Propriétaire, Fize-le-Marsal.

Fize-le-Marsal, le 28 Mai 1913.

A la Sucrerie NOTRE-DAME, Oreye.

MESSIEURS,

1^o J'emploie le SUCRAPAILLE depuis 15 mois. 2^o Je l'emploie aux chevaux et poulains. 3^o Le Sucrapaille remplace l'avoine, excite les chevaux à manger et leur donne un beau poil. Pour moi, j'en suis très satisfait.

Recevez, Messieurs, mes salutations.

(Signé) L. GENOT.

FRANÇOIS BRENNE, Fermier-Propriétaire, Laminne.

Laminne, le 28 Mai 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

MESSIEURS,

Je vous remercie beaucoup de votre SUCRAPAILLE. J'en suis satisfait. Depuis cette invention que voilà un an environ que je m'en sers journellement, j'ai fait une économie de nonante centimes par tête, et de plus mes chevaux sont en très bon état et d'une santé beaucoup meilleure et plus saine.

Veuillez agréer, Messieurs, avec mes remerciements mes salutations distinguées.

(Signé) FRANÇOIS BRENNE.

A. LEMESTRÉ, Fermier-Propriétaire, Otrange.

Otrange, le 30 Mai 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

MESSIEURS,

C'est avec reconnaissance que je viens vous remercier de l'excellent produit, le SUCRAPAILLE, que vous fabriquez. Je dois vous dire que depuis le début de votre fabrication, je n'ai cessé d'en employer. J'ai remplacé avantageusement pour les chevaux un tiers d'avoine, sans jamais avoir à déplorer ni coliques ni constipations. Aux ruminants et aux porcs, je remplace la moitié du son par le Sucrapaille. Recevez, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

(Signé) A. LEMESTRÉ.

AMBROISE RIGOT, Fermier-Propriétaire, Pousset-Remicourt.

Pousset, le 30 Mai 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis très satisfait de votre mélassé : Le SUCRAPAILLE. Je l'emploie depuis deux ans c'est-à-dire depuis le début de sa fabrication.

Je le donne toute l'année aux chevaux mélangé avec l'avoine. Je n'ai jamais de chevaux malades et j'ai réussi depuis tous mes poulains. Nous en donnons également aux jeunes veaux, mélangé avec du son, et cela les fait bien boire.

Il est certain que c'est une nourriture excellente, surtout mélangée avec les balles de froment.

En attendant, recevez mes sincères salutations.

(Signé) AMBROISE RIGOT.

S. BOURMANNE, Fermier-Propriétaire, Lens-St-Remy.

Lens-St-Remy, le 31 Mai 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

MESSIEURS,

Je suis très heureux de vous annoncer que depuis que je fourrage votre SUCRAPAILLE à mes chevaux, j'en ai toujours eu complète satisfaction et j'ai constaté par son emploi de sérieux avantages.

Probablement par un système de fabrication spécial, dont je vous félicite, ce produit mélassé, contrairement à tant d'autres, a la grande propriété de se conserver indéfiniment sans altération, ni fermentation.

Je dois également vous dire, que depuis un an que j'en fais usage, mes

chevaux et mes poulains sont beaucoup mieux portants et à ma grande satisfaction je n'ai pas eu une seule colique ni un seul cas d'inflammation, ordinairement si fréquents. Pour le bien-être des fermiers, je souhaite qu'ils fassent connaissance de votre SUCRAPAILLE et persuadé de leur rendre un bien grand service, je ne cesse de le recommander à mes amis.

Tout en vous souhaitant également chance et succès dans votre entreprise, je vous prie, Messieurs, d'agréer mes salutations bien empressées.

(Signé) BOURMANNE.

EMILE VIERSET, Fermier-Propriétaire, Horion-Hozémont.

Horion-Hozémont, le 1 Juin 1913.

Monsieur Roberti, Directeur de la Sucrerie Notre-Dame, Oreye.

En réponse à votre demande de renseignement au sujet de votre fourrage mélassé, j'ai l'honneur de vous informer que, depuis deux ans, je donne du Sucrapaille à mes chevaux et je m'en trouve bien, tant au point de vue hygiénique qu'économique.

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.

(signé) Emile Vierset.

J. LÉVA, Fermier-Propriétaire, Alken.

Alken, le 1 Juin 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

J'ai le plaisir de vous dire que je suis très satisfait des commandes de Sucrapaille que j'ai reçues.

Il est excellent pour les chevaux, bétail et porcs. Depuis un an que j'en fais usage, j'ai économisé énormément de farine et d'avoine et mes bêtes sont en bon état.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

(signé) J. Léva.

Baron DE LAMBERT-CORTENBACH, fermier-prop., château de Terkeelen St-Trond.

Terkeelen, le 1 Juin 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

Messieurs,

Je soussigné déclare avoir employé depuis un an le fourrage mélassé sucrapaille de la Sucrerie Notre-Dame à Oreye, et en avoir été satisfait à tout point de vue pour l'alimentation des chevaux.

(signé) Baron de Lambert-Cortenbach.

Jean Dormal, Fermier-Propriétaire, Seraing-le-Château.

Seraing-le-Château, le 2 Juin 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

Messieurs,

Depuis deux ans, j'emploie le Sucrapaille, et je n'ai qu'à me louer des résultats obtenus. Il entre pour 1/3 dans la ration d'avoine des chevaux et 1/3 dans la farine que je donnais à mes vaches. Mes bêtes se portent tout aussi bien tout en diminuant le prix de revient de la ration journalière de mon bétail.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé) Jean Dormal.

J. MARCHANT, Fermier-Propriétaire, Warnant-Dreye.

Warnant-Dreye, le 29 Mai 1913.

A la Sucrerie NOTRE-DAME, Société Anonyme Oreye.

Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir vous dire que je suis très satisfait de votre Sucrapaille. J'en use depuis environ deux ans pour mes chevaux. Il remplace poids pour poids un tiers de la ration d'avoine sans diminuer la vigueur, ni l'état d'embonpoint des animaux. Depuis que j'use de Sucrapaille, les cas de coliques sont beaucoup moins fréquents.

Agréez, Messieurs, mes sincères salutations.

(Signé) F. Marchant.

Alphonse LEONARD-SIOR, Fermier-Propriétaire, Fooz

Fooz, le 29 Mai 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

Messieurs,

Il y a trois ans que j'emploie le Sucrapaille dans la nourriture de mes chevaux. J'en suis on ne peut plus satisfait au point de vue de l'hygiène de mes animaux, ainsi que de l'économie sur la ration journalière. Depuis que je fourrage le Sucrapaille, mes chevaux se portent à merveille; ils ont toujours le poil bien luisant, signe caractéristique de santé chez ces animaux, en outre, ils ont toujours le corps libre. Je dois également faire remarquer que je fais une économie sur la quantité d'autres fourrages, tels que l'avoine et le son, ayant déjà vu que mes chevaux délaissaient l'avoine pour manger le Sucrapaille.

Inutile donc, Messieurs, de vous dire que vous pouvez faire de cette lettre ce que bon vous semblera.

Recevez, Messieurs, mes salutations distinguées. (Signé) A. Léonard-Sior.

Emile COHEUR, Fermier-Propriétaire, Fooz.

Fooz, le 30 Mai 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 27 Mai, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'emploie le Sucrapaille depuis trois ans, que je fourrage aux chevaux et au bétail, j'en suis très satisfait, c'est un aliment sain, qui économise de l'avoine et des farines.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées. (Signé) Em. Coheur.

Gustave HAUBRECHTS, Fermier-Propriétaire, Hex.

Hex, le 30 Mai 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme, Oreye.

Messieurs,

Le Sucrapaille que j'emploie depuis son origine est, d'après moi, une nourriture très saine et fort économique. Je le fourrage à tous les animaux : aux chevaux, aux vaches laitières, aux génisses, aux porcs et aux jeunes veaux de deux mois qui en sont très friands et profitent à vue d'œil. Pour les chevaux, je remplace un tiers d'avoine par un tiers de Sucrapaille. Pour l'engraissement du bétail et des vaches laitières, je donne un tiers de Sucrapaille, un tiers de farine de coton et un tiers d'autre farine. Pour tous les autres animaux, je donne un mélange de 1/2 Sucrapaille et 1/2 farine de lin ou autre. J'en suis très satisfait et je le recommande à tous les fermiers sans exception.

Salut Cordial

(Signé) G. Haubrechts.

A. MAGNÉE, Fermier-Propriétaire, Donceel.

Donceel, le 30 Mai 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme Oreye.

Messieurs,

Depuis l'époque où j'ai introduit le Sucrapaille dans la ration de mes chevaux c'est-à-dire vers le début de sa fabrication, je n'ai qu'à me féliciter de son emploi. Je l'utilise principalement pendant la période des grands travaux agricoles et je trouve qu'en sus de ses propriétés laxatives, il peut poids pour poids remplacer une partie d'avoine dans la ration. Il a pour effet de produire un poil lustré et de ce chef il convient parfaitement pour la préparation des chevaux de vente ou au concours.

Son usage est très recommandable pour l'économie et les bons résultats.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

(Signé) A. Magnée, Fermier à Donceel.

Henri VANOIRBEEK, Fermier-Propriétaire Houppertingen.

Houppertingen, le 1 Juin 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Société Anonyme Oreye.

Messieurs,

Depuis l'année 1911, j'emploie votre Sucrapaille, et j'en suis très content. Il remplace 1/3 de l'avoine et mes chevaux sont en bon état. Tous mes chevaux en sont très friands. Le Sucrapaille est très redommandable pour les chevaux et surtout pour les poulains (poulains sans mère) dont l'appétit manque. Le Sucrapaille est un aliment économe et digestif, donc un mélange de premier ordre, il m'a donné pleine et entière satisfaction surtout pour les bêtes à cornes.

Recevez, Messieurs, mes bien sincères salutations.

(Signé) Henri Vanoirbeek.

H. PAQUES, Fermier-Propriétaire Xhendremael.

Xhendremael, le 3 Juin 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Sté Anonyme, Oreye.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis très satisfait de votre Sucrapaille. Je l'emploie depuis deux ans, mélangé à l'avoine dans l'alimentation des chevaux, il procure une grande économie de la ration et ils se portent mieux qu'avec l'avoine seule.

Agréé, messieurs, mes salutations empressées.

H. Pâques.

HICTER-DERIHON, Brasseur, Fexhe-le-Haut-Clocher.

Fexhe-le-Haut-Clocher, le 3 Juin 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Sté Anonyme, Oreye.

Messieurs,

Depuis bientôt deux ans, je fais usage de votre Sucrapaille mélassé, et je suis heureux de vous dire que j'en suis on ne peut plus content, tant au point de vue économique qu'hygiénique. Jamais aucun produit ne m'a donné plus de satisfaction. Mes chevaux, quoique travaillant durement et par tous les temps, n'ont jamais eu, depuis que je l'emploie, le moindre dérangement, et ils en sont arrivés à ne plus vouloir manger l'avoine non mélangée au Sucrapaille. C'est l'aliment pour cheval par excellence, et aucun propriétaire de chevaux ne devrait s'en passer.

Aussi, je m'efforcerai de le recommander chaque fois que j'en aurai l'occasion.

Veuillez agréer, messieurs, mes sincères salutations.

(signé) A. Hicter.

Veuve Robert-Durieux, propriétaire, Villers-le-Bouillet.

Villers-le-Bouillet, le 2 Juin 1913.

A la Sucrerie Notre-Dame, Sté anonyme, Oreye.

Messieurs,

J'ai l'avantage de vous informer que nous avons toujours employé le Sucrapaille pour nos chevaux depuis le début de sa fabrication. C'est non seulement un fourrage dont ils sont très friands, mais aussi une grande économie d'avoine et de foin.

Entretiens, agréez, messieurs, mes bien sincères civilités.

(signé) Veuve Robert-Durieux.

«Brasserie de la Meuse», M. Closset et Fils, 21, rue de Joie, Liège.

Liège, le 28 Mai 1913.

Messieurs,

Nous répondons avec plaisir à votre demande.

Depuis une couple d'années, nous employons votre Sucrapaille dans l'alimentation de tous nos chevaux, à raison de 2 kg. en moyenne par tête et par jour et estimons que nous économisons ainsi la même quantité d'avoine.

Au point de vue digestif nous n'avons aucun accident ni colique chez nos douze chevaux.

Recevez, messieurs nos sincères salutations.

M.M. Closset et fils.

Brasserie KIRCHMAN, Herstal.

Herstal, le 28 Mai 1913.

Messieurs,

Depuis plus de deux ans que j'emploie votre sucrapaille, mêlé avec de l'avoine concassée 1/3 et de la farine de maïs 2/3 je trouve mes chevaux beaucoup mieux portants et principalement ils n'ont jamais plus eu de coliques; en même temps je trouve cette manière de nourrir les chevaux très avantageuse. Veuillez m'envoyer 1000 kg. de sucrapaille, au plus tôt.

Agréez, messieurs, mes sincères salutations.

Brasserie Kirchman.

Geubelle-Pevée, Louageur, 5 et 7, rue des Oblats, Liège.

Liège, le 30 Mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, Oreye.

Messieurs,

Depuis deux ans que je nourris mes chevaux de votre produit sucrapaille, je ne puis que m'en louer.

Ma profession étant de déménageur, mes chevaux sont destinés à faire de très longs trajets et cependant avec le système que j'emploie actuellement, avoine gauffrée et deux kilog. sucrapaille remplaçant deux kilog. d'avoine, j'ai des chevaux en excellent état avec un poil magnifique et n'ayant jamais de coliques.

Je vous prie de recevoir, messieurs, tous mes remerciements et sincères salutations.

(signé) Geubelle.

JOSEPH FLORENVILLE, maître-charretier, Momalle,

Momalle, le 31 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, Sté anonyme, Oreye.

Messieurs,

Depuis 1911, je fais un usage du sucrapaille comme fourrage à mes chevaux employés journallement au transport des phosphates. Je suis on ne peut plus satisfait du résultat obtenu. Au point de vue hygiène, les cas de coliques très fréquents avant l'emploi sont complètement disparus; à titre d'économie 1/3 d'avoine en poids est remplacé par la même quantité de sucrapaille, et l'état de mes chevaux s'est amélioré.

Agréez, messieurs, mes salutations empressées.

Jos. Florenville.

A. Godart, industriel, 207, Chaussée de Wavre, Bruxelles.

Bruxelles, le 28 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

Voilà deux ans que j'emploie votre sucrapaille pour mes chevaux, pour le moment *j'ai supprimé totalement le fourrage depuis plusieurs mois*, je m'en trouve très bien, il me donne entière satisfaction et mes chevaux sont en très bon état.

Agréez, messieurs, mes sincères salutations.

(signé) A. Godart.

A. Putters, boulanger, Rue de la Syrène, Liège.

Liège, le 30 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme Oreye.

Messieurs,

J'emploie le sucrapaille depuis 3 ans pour la nourriture de mes chevaux, j'en suis très satisfait au point de vue de l'hygiène, et ce qui ne gâte rien, je réalise en même temps une sérieuse économie.

Recevez, messieurs, mes salutations empressées.

(signé) A. Putters.

J. Feron, distillateur, Hodeige.

Hodeige, le 29 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

Depuis trois ans que je me sers pour mes chevaux de sucrapaille, j'économise beaucoup d'avoine et cependant mes chevaux sont très bien portants. Mes juments poulinières sont très grasses également et ont de la vigueur aussi bien à la campagne que dans les camions. On peut à juste titre l'appeler le fourrage idéal.

Recevez, messieurs, mes sincères salutations.

(signé) J. Feron.

Veuve Marchand, transports, Bressoux.

Bressoux, le 1^{er} Juin 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 28 mai et c'est avec plaisir que je vous fais savoir que je suis très content de votre fourrage mélassé.

Depuis environ deux ans que j'emploie le Sucrapaille pour l'alimentation de mes chevaux de camionnage, je n'ai eu qu'à m'en louer sous tous les rapports.

Veuillez agréer, messieurs, mes salutations distinguées.

Pour mad. Marchand, (signé) L. Marchand.

Charlier frères, charbons, Antheit.

Antheit, le 30 Juin 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

En réponse à votre estimée du 29 écoulé, c'est avec le plus grand plaisir que je vous donne ma référence concernant votre Sucrapaille. Je vous donne le droit de faire un certificat à votre choix et de le faire éditer dans vos brochures. J'emploie votre Sucrapaille depuis mars 1912. Nous fourrageons nos chevaux avec votre Sucrapaille; je vous donne le plus haut degré de satisfaction au point de vue d'hygiène, nous avons des chevaux qui travaillent très dur, et ils sont aussi beaux et aussi bien portants que ceux qui sont dans les prairies. Pour l'économie journalière, je ne vous dirai pas au juste, on ne regarde pas fort à l'avoine, ni au Sucrapaille, ni au son. Ils travaillent fort mais ils sont bien nourris.

En attendant de voir vos récompenses aux expositions je vous présente mes sincères salutations.

Charlier frères.

Société Anonyme des Charbonnages d'Ans et de Rocour, Ans-lez-Liège.

Ans, le 29 mai 1913.

Société anonyme sucrerie N.-D., Oreye.

Messieurs,

Nous possédons votre lettre d'hier 27 courant.

Suite à son contenu, nous avons l'honneur de vous informer que nous fourrageons votre Sucrapaille à nos chevaux depuis le 8 Février 1911.

Ce produit excite l'appétit des chevaux et nous a donné une économie journalière de 50 C. par cheval.

Nous vous prions d'agréer, messieurs, nos salutations distinguées.

L'administrateur-Gérant, (signé) S. Gouverneur.

Papeteries H. Kaquet, Montegnée-lez-Liège.

Montegnée, le 29 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

C'est un véritable plaisir pour moi de faire l'éloge de votre fourrage mélassé «Le Sucrapaille» que j'emploie depuis deux ans.

Les résultats obtenus sont de 30 o/o d'économie et les chevaux tout en y trouvant une nourriture saine et agréable sont privés de bon nombre de maladies résultant de la constipation.

Agréer, messieurs, mes salutations empressées.

(signé) Henri Kaquet.

A. Reginster, Brasseur, Oreye.

Oreye, le 29 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que je fais un usage journalier de votre Sucrapaille depuis le 15 Mars 1911 dans l'alimentation de mes chevaux de camionnage. Je suis absolument satisfait à tout point de vue de votre produit et réalise de ce chef une économie notable sur la ration journalière distribuée.

Agrez, messieurs, mes parfaites civilités.

(signé) A. Reginster.

H. Fraikin-Courard, ingénieur-brasseur, Roclenge-sur-Geer.

Roclenge, le 31 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre estimée de ce jour, que je nourris le Sucrapaille depuis le début de novembre 1911 à mes chevaux, faisant le très dur service de camionnage de brasserie.

J'affirme très volontiers, que depuis cette date, plus un seul de mes chevaux n'a été atteint soit d'indigestion, soit de colique, que ces accidents précédemment si fréquents chez moi ont totalement disparus. L'économie réalisée est de plus de 0,30 fr. par jour et par tête de cheval, pour un rendement supérieur de travail.

En résumé, je n'ai qu'à me louer, sans réserve aucune, d'avoir été un des premiers à introduire dans la ration de mes chevaux votre excellent produit.

Agrez mes salutations sincères.

(signé) Henri Fraikin.

La Continentale Menkes, Déménagements, 125, Chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Bruxelles, le 29 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

Il nous est un plaisir de vous confirmer, par la présente, que nous employons votre sucrapaille depuis environ 1 1/2 an, pour notre nombreuse cavalerie.

Nous avons la ferme intention de continuer avec votre produit, car nous avons remarqué que les chevaux se portent fort bien du mélange que nous faisons avec avoine et Sucrapaille. Ce dernier nous a remplacé d'autres produits plus chers et constitué, par conséquent, une économie par surcroît.

Veillez agréer, messieurs, nos salutations sincères.

(signé) La Continentale Menkes.

Th. Piéraerts, à Tirlemont.

Tirlemont, le 31 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

Nous employons votre Sucrapaille depuis 2 ans, nous sommes heureux de vous dire que nous en sommes satisfaits tant au point de vue hygiénique qu'économique.

Veillez agréer, messieurs, mes salutations.

Th. Piéraerts

Eugène Amel, maître-charretier, rue de Fragnée, Liège.

Liège, le 30 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

Faisant un usage de votre Sucrapaille depuis l'année 1911 pour fourrager mes chevaux, je constate avec grande satisfaction, que mes chevaux profitent énormément et que j'économise par ce produit l'avoine.

Vous pouvez hardiment recommander votre Suprapaille à tout commerçant ou industriel à qui il est indispensable et garantir un effet surprenant. Eug. Amel.

F. Brenne, maître-charretier, Remicourt.

Remicourt, le 30 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que votre Sucrapaille me donne entière satisfaction. Depuis le début de la fabrication de ce produit, mes chevaux en mangent chacun 7 kg., par jour. J'économise environ 0,75 fr. sur la ration journalière de chacun; de plus, ils mangent très bien, et depuis que j'emploie le Sucrapaille, aucun d'eux n'a été dérangé.

Recevez, Messieurs, mes civilités distinguées. (signé) Brenne.

A. Joiret, Négociant en fourrages, Jehay-Bodegnée.

Jehay-Bodegnée, le 29 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

J'ai l'avantage de vous rappeler de conduire le plus tôt possible les 1500 kg., de Sucrapaille, chez monsieur Mouton à Ombret, vous commandés les jours derniers; ils en sont dépourvus et depuis lors leurs chevaux ne mangent presque plus.

C'est curieux, chose que l'on ne croirait pas sans avoir eu l'expérience soi-même, depuis les premiers jours de fabrication de ce produit, j'en utilise aussi pour mon usage, soit pour mes chevaux et tout mon bétail.

Je vous dirai que j'ai déjà été pris aussi au dépourvu et que l'on était bien contrarié faute de cette nourriture, à force que toutes les bêtes la prennent trop volontiers. De plus, je le trouve très économique, très sain, et supérieur à tous les autres produits de ce genre.

Veuillez agréer Messieurs, mes meilleures salutations.

(signé) Alphonse Joiret.

A. Jacob, Commissionnaire-Expéditeur, Agence en douane, 17 rue de la Sirène, Liège.

Liège, le 28 Mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme Oreye.

Messieurs,

Depuis bientôt deux années, j'emploie le sucrapaille pour la nourriture de mes chevaux. Outre l'économie que je retire de ce produit, mélangé avec l'avoine, je suis très satisfait au point de vue de l'hygiène des animaux.

Agréez, Messieurs, mes civilités empressées. (signé) A. Jacob.

H. Evrard-Wathour, métaux, Waremmes.

Waremmes, le 31 Mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme Oreye.

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que nous employons votre fourrage mélassé «sucrapaille» depuis le mois de septembre 1911. Nous l'utilisons pour l'espèce chevaline et sommes entièrement satisfaits des résultats que nous avons obtenus, tant au point de vue pécunier qu'au point de vue sanitaire.

Ci-dessous comparaison entre rationnement sans et avec aliment mélassé.

Par cheval et par jour :	Avoine	10 kg. à 22 fr. 0/0	Fr. 2.20
	Foin	4 kg. à 80 fr. les mille kg.	Fr. 0.32
			Fr. 2.52
	Avoine	5 kg. à 22 fr. 0/0	Fr. 1.10
	Sucrapaille	6 kg. à 12.50 fr. les cent kg.	Fr. 0.75
			Fr. 1.85

D'où un bénéfice de 0.67 fr. par jour et par cheval en utilisant le sucrapaille. Nous devons vous dire que depuis son emploi, nos chevaux n'ont eu le moindre dérangement.

Agréez, Messieurs, nos salutations empressées.

H. Evrard.

Jos. Sottiaux-Fontaine, Vinalmont.

Vinalmont le 4 Juin 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

Depuis deux ans j'emploie votre fourrage «sucrapaille», j'en suis très satisfait. J'épargne chaque jour et par tête de cheval 2 kg. d'avoine et la moitié des fourrages que l'on donne ordinairement, cela me fait une économie de 0.65 fr. par jour et par tête. Votre produit est aussi très avantageux pour les bêtes à cornes de travail, et à l'engrais.

Recevez, messieurs, mes sincères salutations.

J. Sottiaux-Fontaine.

R. Christiaens-Laminne, Entrepreneur, Tongres.

Tongres, le 6 juin 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, Oreye.

Monsieur le Directeur,

Je suis très content du Sucrapaille que vous me fournissez depuis le 6 mars 1912, pour fourrager mes chevaux. Mes chevaux sont tous en très bon état quoique le travail qu'ils exécutent dans les terrassements des routes, le transport des pavés, moëllons, etc., soit très dur.

Mon charretier viendra charger une charrette, samedi en revenant de Heers. Recevez, monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

R. Christiaens-Laminne

Aug. Jacques, Seraing-le-Château.

Seraing-le-Château, le 1 juin 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

Je viens porter à votre connaissance que je suis réellement satisfait des résultats que j'ai obtenus depuis que j'emploie le Sucrapaille. Voilà 3 ans que je l'emploie dans la nourriture de mes chevaux, et j'ai pu juger par là que j'économise la moitié d'avoine, mes chevaux sont en bon état et en bonne santé. Chez mes vaches laitières j'ai toujours remarqué que chaque fois que je faisais usage du Sucrapaille dans leurs aliments, il y avait augmentation de lait et de beurre.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Auguste Jacques.

N. Brassine, Bierset.

Bierset, le 4 Juin 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

Depuis deux ans que je fais usage du sucrapaille, j'ai toujours constaté que c'était un aliment idéal, mes chevaux sont bien portants et vigoureux, la robe luisante, malgré que j'aie retiré une grande quantité d'avoine; en un mot tout propriétaire de chevaux devrait en faire usage en vous autorissant de publier cette lettre comme attestation.

J'ai l'honneur de vous présenter toutes mes félicitations pour votre produit.

N. Brassine.

L. Meunier, entrepreneur, Roloux.

Rouloux, le 31 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'emploie le Sucrapaille, depuis le début de sa fabrication. Je le fourrage à mes chevaux : J'ai toujours eu trois ou quatre chevaux depuis que j'emploie le Sucrapaille, et depuis lors, je n'ai plus constaté de coliques ni de dérangements dans mes chevaux..

J'estime que je fais une économie de 1,40 fr. par jour et par tête sur la ration journalière d'un cheval.

Recevez, messieurs, mes salutations sincères.

(signé) Louis Meunier.

Moulins Peeters-Ooms, Diest.

Diest, le 28 mai 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye

Messieurs,

Depuis trois ans que nous employons le Sucrapaille, nous en fourrageons 2 k. par cheval et par jour, et nous avons remarqué que nos chevaux ont toujours grand appétit et souffrent rarement de coliques.

Comme le Sucrapaille remplace deux kg. d'avoine dans la ration de nos chevaux, nous réalisons une économie de 0,20 fr. par jour et par cheval.

Je vous autorise, messieurs, à faire un usage de la présente attestation et vous présente mes salutations distinguées.

(signé) H. Peeters-Ooms.

G. Balthasar, Hollogne-aux-Pierres,

Hollogne, le 4 Juin 1913.

A la sucrerie Notre-Dame, société anonyme, Oreye.

Monsieur le Directeur,

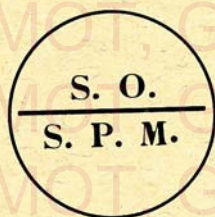
Depuis un an que je fais usage de votre Sucrapaille, je n'ai eu qu'à me féliciter des résultats obtenus : J'ai principalement fourragé avec votre Sucrapaille, les chevaux et les bêtes à cornes, et ceux-ci ont accepté cette nourriture avec un plaisir bien marqué. L'emploi de ce fourrage mélassé m'a permis de retrancher plus d'un quart d'avoine sur la ration journalière et les animaux ne s'en portent que mieux.

Recevez, monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

G. Balthasar.



SUCRAPAILLE



Marque de Fabrique déposée

LE SUCRAPAILLE

contient 10 % de matières sèches de plus que tous les autres produits mélassés.

LE SUCRAPAILLE

vaut donc 10 %, soit 1 franc minimum de plus aux cent kilos que les autres produits mélassés.



PREUVE DE QUALITÉ

PRODUCTION :

7,000,000 Kilogrammes

IRRÉFUTABLE !!